

Cette grille se veut un outil d'analyse des projets soumis pour une demande de financement. L'analyse des projets s'effectue, entre autres, en tenant compte des priorités d'intervention de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, des conditions d'admissibilité au fonds, de la faisabilité et du financement des projets ainsi que des retombées pour le milieu.

Date de l'évaluation :

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet : _____ # de dossier : _____

Promoteur : _____

Municipalités _____ Autres, spécifiez : _____

ADMISSIBILITÉ AU FDT PROJET STRUCTURANT

POUR ÊTRE ADMISSIBLES, LES QUATRE (4) CRITÈRES SUIVANTS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS.

| | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|
| Le projet est-il porté par un ou des organismes admissibles? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Le projet comprend-il des dépenses admissibles? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Le dossier est-il complet? | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Le projet s'inscrit-il à l'intérieur des priorités d'interventions définies par le Conseil des élus de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau 2016-2017 | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

| | |
|---|------------|
| 1. Le projet touche au moins une (1) des 16 priorités d'interventions définies par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour 2016-2017. | /15 |
| 2. Il touche à deux (2) ou plus des 16 priorités d'interventions définies par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour 2016-2107. | /5 |
| Sous-total : | /20 |

TYPE DU PROJET

| | |
|---|------------|
| 1. Le projet est innovateur, crée de nouvelles richesses et/ou propose la création de nouveaux services. | /10 |
| 2. Le projet contribue à la création d'emploi ou au maintien d'emploi. À défaut de créer de l'emploi, il entraîne des retombées économiques significatives, notamment par la contractualisation avec des entreprises de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. | /10 |
| 3. Le projet concourt à la revitalisation des milieux de vie en répondant, entre autres, à des besoins clairement identifiés et exprimés par les communautés. | /15 |
| 4. Le projet fait référence à des politiques existantes (Une Vallée pour demain-Horizon 2025, Plan de développement de la Zone Agricole (PDZA), politiques familiales, plan d'action local, etc.) | /5 |
| Sous-total : | /40 |

FAISABILITÉ ET FINANCEMENT DU PROJET

| | |
|--|------------|
| 1. Le promoteur participe à un minimum de 20 % au financement du projet. | /10 |
| 2. Le promoteur démontre qu'il a la capacité de réaliser le projet et d'en assurer la pérennité (compétences/forces/stratégies). | /10 |
| 3. Le promoteur démontre qu'il a établi des partenariats pouvant mener à la réalisation du projet (financier, technique, etc.). | /10 |
| 4. Le projet du promoteur est réaliste (échéances de réalisation, structure financière, objectifs du projet, résultats impacts souhaités, etc.). | /10 |
| Sous-total : | /40 |

TOTAL DES POINTS ACCORDÉS

/100

BILAN DE L'ÉVALUATION

| | | |
|---|----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 75-100 POINTS | 60-74 POINTS | 0-59 POINTS |
| PROJET ADMISSIBLE 1^{ÈRE} PRIORITÉ | PROJET ADMISSIBLE 2E PRIORITÉ | PROJET TRANSFÉRÉ, SÉLECTIONNÉ OU NON ADMISSIBLE |

AUTRES COMMENTAIRES :